



PROVINCE NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

la République
en Nouvelle-Calédonie
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

NOUVELLE CALEDONIE

RE
CE
U

le 29 AVR. 2021

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021.

DELIBERATION N° 15 / 2021

RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELE AU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT DU SIVOM VKP POUR L'EXERCICE 2021.

L'an Deux Mille vingt, le Mardi 20 Avril 2021 à 16h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. GOWECEE Thierry, Maire de la Commune de Koné, à la salle des délibérations de la Mairie.

<i>DATE DE CONVOCATION</i>	14/04/2021
<i>DATE D’AFFICHAGE</i>	15/04/2021
<i>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</i>	29
<i>NOMBRE DE PRESENTS</i>	20
<i>NOMBRE DE VOTANTS</i>	23
<i>NOMBRE D’ABSENTS</i>	9
<i>PROCURATIONS</i>	3

ETAIENT PRESENTS :

ATAMU Lorina - BILLIET Edwin - COULON Patricia - DANG Van Duong - GOROMOEDO Natacha - GOWECEE Thierry - HAOCAS Leonard - HMANA Orane - MAHOSSEM Arlette - POADAE Isabelle - POADAE Jean-Paul - POADJA Christian - POARAPOE-SAGUE Gabriel - POININE Berthe - ROBERT Patrick - ROUSSEL Jacqueline - SAMADI Mike - TIKARSO Melissa - WARU Mathias - POUYA Georgina - MOTO Robert

Départ de Madame HMANA à 19h13

ABSENTS EXCUSES :

BERNANOS Miguel - GOROMIDO Joseph - MONTAGNAT Pascale - PEAROU Fabrice - POARACAGU Maria – GAUVAN Joyce – GOROMIDO Christine – GOROMIDO Jean-Marie Pascal ;

PROCURATIONS :

GAUVAN Joyce à SAMADI Mike
POARACAGU Maria à POUYA Georgina
GOROMIDO Jean-Marie Pascal à ROBERT Patrick

ADOPTION DE LA DELIBERATION :

<i>UNANIMITE</i>	X	<i>MAJORITE</i>	
<i>POUR</i>			23
<i>CONTRE</i>			0
<i>ABSTENTION</i>			0

Le Maire,

Thierry GOWECEE





PROVINCE NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE



NOUVELLE CALEDONIE

DELIBERATION N° 15 / 2021

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELE AU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT DU SIVOM VKP POUR L'EXERCICE 2021.**

Le Conseil Municipal de la Commune de KONE, réuni en séance publique le mardi 20 avril 2021,

- Vu la loi N°69/05 du 03 janvier 1969 relative à la création et à l'organisation des communes en Nouvelle Calédonie ;
- Vu la loi N°90/1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de la Nouvelle Calédonie ;
- Vu la loi N°99/209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle Calédonie ;
- Vu la délibération municipale n°18/2007 du 23 juillet 2007 relative à la création du SIVOM EAUX ET DECHETS VKP ;
- Vu l'élection du nouvel exécutif en date du 03 Juillet 2020 ;
- Vu le Conseil Syndical du SIVOM VKP, du 30 mars 2021 ;
- Vu la commission des Finances du 13 avril 2021 ;
- Vu les remarques sur l'évolution des subventions au SIVOM VKP depuis 2008 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil Municipal octroie une subvention de 28.904.100 F au profit du budget annexe assainissement du SIVOM EAUX ET DECHETS VKP.

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération. Cette dépense sera imputable au Budget communal, en section de fonctionnement, au chapitre 67 et aux article et fonction concernés.

Article 3 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www. Telerecours.fr](http://www.Telerecours.fr).

Article 4 :

Le Maire, le Trésorier de la Province Nord sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord et publiée par voie d'affichage en Mairie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE,
le 20 avril 2021,

Le Maire,

Thierry GOWECHE

